



**DOSSIER D'INSCRIPTION AU
RESTAURANT SCOLAIRE
ANNÉE 2022-2023**

↪ **Documents à conserver :**

- ✓ Les règles de vie
- ✓ Le règlement intérieur

↪ **Documents à retourner en Mairie avant le 11 Juillet 2022 :**
(même pour une fréquentation après la rentrée)

- Fiche d'inscription complétée de toutes les rubriques avec signature des parents et des enfants.
- Délégation de pouvoir en cas d'urgence
- Photo d'identité (format 35x45 mm) pour les enfants de PS et MS
- Joindre obligatoirement un RIB pour le prélèvement automatique.
Si vous avez déjà opté pour ce système de paiement l'année passée et si vous n'avez pas changé de référence bancaire, vous n'avez rien à envoyer.